

4 CAD IOT

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège Social : 1, rue du Moulin Cassé – 44340 BOUGUENAIS
R.C.S NANTES 830 795 704
(la "**Société**")

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 25 SEPTEMBRE 2025

LES SOUSSIGNES

- **Monsieur Olivier FRESSE**, né le 8 mai 1968 à DARNEY (88),
demeurant 27 L'Effeterie (44680) SAINT-MARS-DE-COUTAIS,

propriétaire de trois mille actions 3.000 actions
- **Monsieur Julien DECREMPS**, né le 25 février 1979 à PARIS (75),
demeurant 14 rue Auguste Bartholdi (31200) TOULOUSE,

propriétaire de neuf mille actions 9.000 actions
- **Monsieur Richard MURAWKA**, né le 11 janvier 1970 à LYON (69),
demeurant 100 rue des Frênes (01400) CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE,

propriétaire de neuf mille actions 9.000 actions
- **Monsieur Lionel BOURELLY**, né le 12 août 1963 à MARSEILLE (13),
demeurant 19 rue des Caps Horniers (22770) LANCIEUX,

propriétaire de neuf mille actions 9.000 actions
- **HEDOS**, société par actions simplifiée au capital de 1.138.480 euros,
dont le siège social est situé 1 rue du Moulin Cassé (44340) BOUGUENAIS,
inscrite sous le numéro 498 992 304 RCS NANTES,

représentée par la société IMOCA (990 229 585 RCS NANTES),
elle-même représentée par Monsieur Stéphane LETHEULE, agissant
ès-qualités d'unique mandataire social de la société HAJIME INVEST
(897 589 586 RCS NANTES), présidente de la société IMOCA,

propriétaire de soixante-dix mille actions 70.000 actions

seuls associés de la Société statuant conformément aux statuts de la Société selon lesquels les décisions des associés peuvent résulter d'un acte sous seing privé exprimant leur accord unanime,

ont adopté à l'unanimité les décisions ci-après rapportées afférentes :

- à la démission de la société TALMA de son mandat de présidente de la Société et nomination de la société IMOCA en qualité de nouvelle présidente de la Société ;
- [...] ;
- à la retranscription du présent acte ;
- aux modalités de signature du présent acte ;

en présence de la société IMOCA.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société TALMA de ses fonctions de présidente de la Société,

prennent acte que ladite démission prend effet ce jour et décide de nommer en qualité de nouvelle présidente de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

la société IMOCA, société par actions simplifiée au capital de 44.009.216 euros, dont le siège social est situé 1, rue du Moulin Cassé (44340) BOUGUENNAIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique 990 229 585 RCS NANTES,

représentée par sa présidente, la société HAJIME INVEST, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Stéphane LETHEULE, lequel déclare ès qualités que la société IMOCA accepte lesdites fonctions et satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour les exercer.

La société IMOCA exercera ses pouvoirs conformément à la loi et aux statuts.

DEUXIÈME DÉCISION

[...]

TROISIÈME DÉCISION

Les associés,

décident que le présent acte constatant leurs décisions sera mentionné, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et ses signataires. L'acte lui-même sera conservé par la Société dans ses archives sociales de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

QUATRIÈME DÉCISION

Les associés,

décident de signer le présent acte au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément à l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du Code civil, le présent acte est établi en UN (1) seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée aux signataires directement par DocuSign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises par l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Chaque signataire s'engage à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique avancée du présent acte ne puisse être apposée que par lui-même (s'il s'agit d'une personne physique), ou par son représentant légal (s'il s'agit d'une personne morale), ou encore par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir.

Chaque signataire reconnaît qu'il procède à la signature électronique avancée du présent acte en connaissance des modalités de celle-ci, et renonce en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique avancée et/ou la manifestation de sa volonté de signer le présent acte selon ces modalités.

PAGE DE SIGNATURES

Monsieur Olivier FRESSE

Monsieur Julien DECREMPS

Monsieur Richard MURAWKA

Monsieur Lionel BOURELLY

Pour HEDOS

la société IMOCA

représentée par la société HAJIME INVEST

représentée par Monsieur Stéphane LETHEULE

Pour IMOCA

HAJIME INVEST

Monsieur Stéphane LETHEULE

*Bon pour acceptation, par la société IMOCA, des fonctions de présidente de la société 4
CAD IOT*

DocuSigned by:
 *Stéphane Letheule*
0B789D1863CB481...